

## COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

### Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2024 à 19h

Date de convocation : 11 octobre 2024

Convoqués et présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire  
Mr Alain BOURDET, Mme Géraldine ARNOULD, Mrs Stéphane DEVEZ adjoints  
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué  
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Mrs Michel ARNAUDET,  
Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, conseillers municipaux

Excusées ayant donné procuration : Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES  
Mme Emilie LEFEBVRE à Mme Géraldine ARNOULD  
Mme Joëlle SABATIE à Mme Stéphanie ROUSSIES

Le quorum est atteint (12 présents sur 15, quorum à 8).

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2024
2. Aménagement de l'avenue Jean Lurçat : délibération à prendre avant la consultation des entreprises
3. CAUVALDOR :
  - Acceptation du fonds de concours pour la restauration du four de Crayssac
  - Enquête publique PLUI-H
4. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement : année 2023
5. Questions diverses

**Secrétaire de séance** : Mr Michel ARNAUDET

Mme la Maire indique que le point 4 de l'ordre du jour (RPQS) est retiré car une anomalie reste à vérifier avec la SAUR concernant le nombre d'abonnés. Ce point figurera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2024**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2. Aménagement de l'avenue Jean Lurçat : délibération à prendre avant la consultation des entreprises**

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré en février pour la présentation du projet puis en juillet pour le valider mais, les montants ayant été réajustés depuis, il convient de délibérer à nouveau.

Le montant prévisionnel du marché s'élève à 463 019,75 € HT.

Le projet est éligible à la DETR à hauteur de 30% à l'exception de la couche de roulement et des revêtements imperméables.

Le montant des travaux répondant aux critères de 2025 est de 389 716 € HT + 8 360 € d'option soit 398 076 € HT.

Les Amendes de Police seront sollicitées auprès du Département à hauteur de 25%, avec un plafond de 30 000€. La Communauté de communes Cauvaldor interviendra au titre du Fonds de concours à hauteur du plafond trisannuel non consommé, à savoir 30 456.17 €.

Le total des subventions pourrait s'élever à 327 247.46 €.

DETR (30%) :119 422.80 €

Fonds de concours : 30 456.17 €

Amendes de Police : 30 000 €

Département (FAST - 20%) : 62 676.88 €

Département prise en charge : 84 691.61 €.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour solliciter des subventions sur la base du plan de financement ci-dessus.**

La consultation des entreprises sera lancée dès la semaine prochaine par notre maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes DEJANTE. Mme la Maire indique que la commission d'appel d'offres sera amenée à se réunir en fin d'année pour choisir les entreprises.

Mme Sandie CASSAN précise que le choix des entreprises s'effectue sur la base d'une grille d'analyse et des critères objectifs (prix, aspects techniques...) qui seront pondérés ; le Bureau d'Etudes nous accompagne pour ce faire.

Mr Florian LAFLORENCIE indique que les gens ne sont pas conscients de ces critères objectifs et font parfois des commentaires sur le fait que ce ne sont pas des entreprises locales qui sont choisies.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour lancer la consultation des entreprises.**

Mme la Maire explique enfin qu'une convention de maîtrise d'ouvrage doit être signée avec le Département qui nous transfère sa maîtrise d'ouvrage car il s'agit d'une route départementale.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département.**

### **3. CAUVALDOR :**

- **Acceptation du fonds de concours pour la restauration de la toiture du four de Crayssac**

Mme la Maire rappelle qu'une subvention nous a été attribuée par la communauté de communes en 2022 au titre du fonds de soutien à la restauration du petit patrimoine pour la restauration de la toiture du four de Crayssac.

Pour mémoire, trois devis successifs avaient été chiffrés :

- 1<sup>er</sup> devis 1 045 € HT : pour une réfection simple, remplacement des tuiles cassées et révision des bordures,
- 2<sup>ème</sup> devis 4 960 € HT : pour répondre aux exigences du fonds de soutien de Cauvaldor, réfection de l'ensemble de la couverture y compris cheminée, lambris avant toit, tuiles chatières,
- 3<sup>ème</sup> devis 7 669 € HT : pour intégrer les exigences du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), éléments de charpente en chêne, avant-toit de l'auvent avec un voligeage en peuplier brut avec pose non jointive, couverture avec tuiles mécanique de récupération, tous les scellements réalisés à la chaux hydraulique).

Cauvaldor nous a accordé une subvention de 50 % sur la base du devis n°2, soit une subvention possible de 2 480 €.

Les travaux ont été réalisés selon le 1<sup>er</sup> devis soit 1 045 €.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour demander le versement de la subvention accordée pour la restauration de la toiture du four de Crayssac.**

- **Enquête publique PLUI-H**

Mme la Maire rappelle que l'enquête publique a débuté en vue de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; cette enquête durera un mois, du 14 octobre au 15 novembre.

Un commissaire enquêteur assurera deux permanences à Saint-Céré, les 16 octobre et 7 novembre. Deux dates seulement ont été programmées, en rapport avec le faible taux de courriers qui ont été adressés à Cauvaldor depuis le début de l'instruction sur le bassin de vie du canton.

La population intéressée est invitée à se rendre à ces permanences, ou à n'importe laquelle des permanences qui se tiendront sur le territoire. Il est rappelé que la Mairie de St Laurent ne peut enregistrer aucune doléance ni même les transmettre au commissaire enquêteur, cela serait contraire au règlement de la consultation. Les conseillers municipaux sont appelés à relayer cette information. Les personnes peuvent également demander au commissaire un rendez-vous en visioconférence, lui envoyer un mail directement ou encore déposer une contribution sur la plateforme du registre numérique.

#### **4. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement : année 2023**

Point reporté à la prochaine réunion.

#### **5. Questions diverses**

Mr Alain BOURDET présente les devis qu'il a demandés à la Société ELLIPSE pour installer des illuminations de Noël au rond-point de l'Europe (rond-point du coq) : des décors bicolores de 3 mètres de haut sur les quatre poteaux d'éclairage public, deux rideaux lumineux de 2 mètres de large à installer au niveau de l'église côté halle et des guirlandes à sapin supplémentaires, pour un total de 3 517,66 € HT.

Mme Géraldine ARNOULD informe que l'Echo des Tours numéro 4 sera distribué dans les boîtes aux lettres dès la semaine prochaine.

Elle souhaite réunir la commission Marché de Noël pour préparer le prochain marché de Noël. Il reste à choisir le groupe de musique, les animations et le type de feu d'artifice. Une douzaine d'exposants sont déjà inscrits.

Mme la Maire rappelle que le week-end dernier s'est tenue la marche d'Octobre rose en faveur de la lutte contre le cancer du sein. La marche de 9 km au départ de St Céré a traversé la commune de Saint Laurent, et la municipalité a offert le ravitaillement. Cette manifestation a remporté un grand succès avec une forte participation. Félicitations à notre conseillère Joëlle SABATIE qui en est à l'origine.

Mr Stéphane DEVEZ signale que, depuis que l'adressage a été finalisé, certains courriers ne sont pas délivrés par les facteurs si la nouvelle adresse n'est pas indiquée par l'expéditeur. M. Florian LAFLORENCIE, répond que La Poste a donné des consignes aux facteurs afin qu'ils appliquent une tolérance zéro sur ces manquements, les entreprises qui envoient des courriers doivent avoir mis à jour leurs listings au bout de six mois.

Par ailleurs Mr Stéphane DEVEZ informe que la boîte aux lettres de Crayssac est actuellement indisponible et affublée d'une étiquette « en maintenance ». Un habitant de Crayssac avait aussi prévenu la Mairie par téléphone. Mme la Maire explique qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé : la poste répare et nettoie les boîtes et par la même occasion fait un comptage des plis qui y sont déposés. Il est important que les usagers utilisent réellement ces boîtes aux lettres.

Mme la Maire indique que notre cuisinier va devoir subir une intervention chirurgicale. Un remplaçant a été trouvé.

Mme Ginette GINESTE informe que l'association des Amis des Tours (Club des Aînés) a repris ses activités : le repas mensuel a eu lieu aujourd'hui même.

Dates à retenir :

- Journée portes ouvertes des ateliers d'artistes les 19 et 20 octobre. Mr Jean-Louis JEHL ouvrira son atelier au public au 228 rue de Lapascalie
- Comité de jumelage St Céré-Allersberg : fête de l'automne le 27 octobre 2024. L'ensemble du conseil est invité.
- Pot de fin d'année des agents : 9 décembre 2024
- Marché de Noël : 20 décembre 2024

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le mardi 19 novembre à 19h00.

Fin de la séance : 20h00

Vu la Maire,

Stéphanie ROUSSIES

Vu le secrétaire,

Michel ARNAUDET